Égalité femmes et hommes: création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

2005/0017(COD) - 24/01/2006

La commission a adopté le rapport de Lissy GRÖNER (PSE, DE) et Amalia SARTORI (PPE-DE, IT) approuvant la proposition portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, sujette à une série d'amendements en première lecture de la procédure de codécision:

- l'Institut a également pour objectif de sensibiliser les citoyens de l'Union européenne à l'égalité entre les hommes et les femmes;

- il convient d'éviter de réduire l'Institut à une simple structure de collecte et d'enregistrement des données sur l'égalité entre les hommes et les femmes et concentrer ses travaux sur l'analyse de ces informations. L' Institut indique également aux acteurs précités les secteurs qui n'ont pas fait l'objet d'études et suggère des initiatives pour combler les lacunes;

- un réseau européen sur l'égalité des genres doit être créé pour mettre en commun et échanger des informations;

- l'Institut doit prendre des mesures pour mettre en évidence l'image positive et le rôle des femmes dans les sociétés contemporaines, en mettant leurs succès en évidence et en valeur dans tous les secteurs;

- l'Institut soumet des recommandations et des orientations aux institutions communautaires afin qu'elles puissent intégrer de façon efficace la dimension de genre dans la législation. Il présente également aux institutions communautaires des rapports sur l'égalité entre les hommes et les femmes et sur l'intégration de la dimension de genre dans les pays en phase d'adhésion et dans les pays candidats;

- la commission a adopté une série d'amendements concernant la composition et la nomination du conseil d'administration et du directeur, conformément à la solution proposée pour l'institution de l'Autorité européenne de sécurité des aliments en 2002. L'objectif est une répartition équitable et efficace des rôles entre la Commission, le Parlement et le Conseil. Les députés européens veillent également à ce que ni les femmes ni les hommes n'aient moins de 40 % des sièges au sein du conseil d'administration et à ce que le directeur soit nommé sur la base d'une liste proposée par la Commission à l'issue d'un concours général;

- enfin, la commission demande que l'Institut soit opérationnel «le plus rapidement possible».